

## CONDITIONS D'ACCES

- Etre détenteur d'un titre académique permettant son recrutement dans une HE en tant que :
  - ◆ Maître de formation pratique
  - ◆ Maître assistant
  - ◆ Chargé de cours
- Ou dans l'enseignement supérieur de Promotion sociale en tant que professeur.
- Etre en fonction dans une HE ou dans l'enseignement supérieur de Promotion sociale.

## LIEU DE LA FORMATION

Les cours se donneront à L'Université de Namur (voir horaire) et à l'Institut Technique de Promotion sociale (ITN), 60 rue Asty-Moulin à Namur .

## HORAIRE

Les activités d'enseignement se répartiront sur deux soirées, le MARDI et le JEUDI de 18h00 à 20h00 (21h00 pour la Formation à caractère pratique). Voir Horaire.

## INFORMATIONS

### **Université de Namur :**

Secrétariat du D.E.T.  
Place St Aubain, 14  
5000 NAMUR  
081 72 50 69

### **ITN :**

Mme Nadine Pieroux  
Rue Asty-Moulin 60  
5000 NAMUR  
081/72.90.60(63)  
E-mail: sec.promsoc@asty-moulin.be

# INSCRIPTIONS



UNIVERSITÉ  
DE NAMUR

Université de Namur  
Service des inscriptions  
Rue de Bruxelles 61  
5000 NAMUR  
081/72.40.17 (16)  
service.inscriptions@unamur.be



Institut Technique  
Promotion sociale  
Mme Nadine Pieroux  
Rue Asty-Moulin 60  
5000 NAMUR  
081/72.90.60(63)

***Les inscriptions se font jusqu'au  
30 septembre  
(Nombre limité d'inscriptions)***



UNIVERSITÉ  
DE NAMUR



# **CAPAES**

***Certificat d'aptitude  
pédagogique approprié  
à l'Enseignement  
Supérieur***

## Où S'INSCRIRE

→ **Université de Namur**  
Diplômés d'un 2ème cycle universitaire que L'Université de Namur est habilitée à organiser.

→ **ITN**  
Les enseignants des Hautes Ecoles diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire;  
Tous les enseignants de l'Enseignement Supérieur de Promotion sociale.

## PROGRAMME DE FORMATION

Inscription à l'  ou à l'  = programme commun

Pour les <u>titulaires</u> d'un titre pédagogique	Pour les <u>non titulaires</u> d'un titre pédagogique
<b>1. Formation à caractère théorique</b>  * Pédagogie des adultes 30h. * Pédagogie du supérieur 30h.	<b>1. Formation à caractère théorique</b>  * Pédagogie des adultes 60h. * Pédagogie du supérieur 60h.
<b>2. Formation à caractère pratique</b>  * Accompagnement et analyse des pratiques, développement professionnel 20h.	<b>2. Formation à caractère pratique</b>  * Accompagnement et analyse des pratiques, développement professionnel 90h.
TOTAL 80h.	TOTAL 210h.

La formation doit être complétée par l'élaboration d'un dossier professionnel à déposer auprès de la Commission CAPAES inter-réseaux.

*Le dossier professionnel est une production écrite personnelle dans laquelle le candidat analyse son parcours professionnel au sein de la Haute École ou dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale et fait la preuve d'un exercice pédagogique dans son domaine d'expertise et dans sa pratique d'enseignement.*

Pour de plus amples informations : <http://www.enseignement.be/> - Circulaire 6306 : CAPAES – Dossier administratif et professionnel.